

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
9 SEPTEMBRE 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 9 septembre 2019, à 19h30, au gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Alain Marcoux, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Jean-François Milot, greffier.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 14 et 28 août ainsi que la séance extraordinaire du 15 août 2019.
- Le « Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Terrebonne pour l'année 2018 » conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE**

**RÉSOLUTION NO :** 423-09-2019  
**PROPOSÉ PAR :** Brigitte Villeneuve  
**APPUYÉ PAR :** Jacques Demers

**QUE** la séance soit ouverte.

### **ADOPTÉ**

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

**RÉSOLUTION NO :** 424-09-2019  
**PROPOSÉ PAR :** Yan Maisonneuve  
**APPUYÉ PAR :** Simon Paquin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (423-09-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (424-09-2019);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2019 (425-09-2019);

### **5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 5.1 Adoption du règlement numéro 730-1 – modifiant le règlement numéro 730 afin de modifier les conditions afin de permettre le rafraichissement par temps chaud (426-09-2019);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 731 – acquisition de camion de déneigement, deux équipements pour l'entretien des trottoirs, d'une rétrocaveuse, d'un camion de transport, d'un camion cube et d'un tracteur à gazon (427-09-2019);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 737 sur la prévention des incendies remplaçant le règlement numéro 502 et ses amendements (428-09-2019);
- 5.4 Adoption du règlement numéro 738 concernant l'aménagement de voies d'accès et de passage pour véhicule d'urgence (429-09-2019);
- 5.5 Adoption du règlement numéro 736 concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie, de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique (430-09-2019);
- 5.6 Adoption du règlement numéro 717-1-1 amendant le règlement 717-1 concernant la délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires (431-09-2019);

- 5.7 Adoption du règlement numéro 721 – acquisition de lots, de gré à gré ou par voie d'expropriation – développement d'un parc industriel (432-09-2019);
- 5.8 Adoption du règlement numéro 633-1 - modifiant le règlement numéro 633 déléguant au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embauche de certains employés, de procéder à la description et l'évaluation de fonctions du personnel-cadre ainsi que celui de procéder à l'abolition ou la modification d'un poste permanent (433-09-2019);
- 5.9 Adoption du règlement 3901-10 sur la circulation et le stationnement (434-09-2019);
- 5.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 707-2 modifiant à nouveau le règlement décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et finances afin de porter le montant de l'emprunt à 2 955 000\$ (435-09-2019);
- 5.11 Modification des articles 1, 2 et 3 du règlement 726 – réduction du montant de l'emprunt (436-09-2019);
- 5.12 Nomination des membres du conseil sur les commissions et divers comités et remplaçant la résolution numéro 332-07-2018 (437-09-2019);
- 5.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 739 interdisant la vente et la distribution d'objets de plastique à usage unique (déposé par le conseiller Monsieur Marc-André Michaud) (438-09-2019);

## **6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Prolongation – directeur adjoint par intérim – Direction de l'administration et finances (439-09-2019);

## **7. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 7.1 Renouvellement du contrat (4<sup>e</sup> renouvellement d'un an) – service d'entretien électrique dans les immeubles (440-09-2019);
- 7.2 Renouvellement du contrat (4<sup>e</sup> renouvellement d'un an) – entretien des patinoires extérieures – secteur 2 (441-09-2019);
- 7.3 Renouvellement du contrat (3<sup>e</sup> renouvellement d'un an) – entretien des patinoires extérieures – secteurs 1 et 4 (442-09-2019);
- 7.4 Renouvellement du contrat (4<sup>e</sup> renouvellement d'un an) – entretien des patinoires extérieures – secteur 5 (443-09-2019);

## **8. URBANISME**

- 8.1 Dérogations mineures (444-09-2019) ;
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (445-09-2019);
- 8.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 190, 6<sup>e</sup> avenue (446-09-2019);

- 8.4 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 100, place Verreau (447-09-2019);
- 8.5 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 1941, chemin Gascon (448-09-2019);
- 8.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-305 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « multifamilial 13 logements et plus » dans la zone 9064-63 et agrandir ladite zone à même la zone 9064-72 (449-09-2019);
- 8.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-305 (450-09-2019);
- 8.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-307 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9362-63 à même la zone 9362-41 et retirer les usages multifamiliaux de 2 et 3 logements dans la zone 9362-41 (451-09-2019);
- 8.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-307 (452-09-2019);
- 8.10 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-308 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter des dispositions relatives aux stationnements souterrains dans les marges et cour et aux écrans d'intimité (453-09-2019);
- 8.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-308 (454-09-2019);
- 8.12 Adoption du projet de règlement numéro 1005-041 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 (455-09-2019);
- 8.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-041 (456-09-2019);
- 8.14 Adoption du premier projet de règlement numéro 1006-021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – modifier les délais relatifs aux avis publics (457-09-2019);
- 8.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1006-021 (458-09-2019);
- 8.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 449-2 modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, relativement aux conditions d'approbation et aux dispositions de remboursement de la garantie financière (459-09-2019);
- 8.17 Nomination d'inspecteurs métropolitains locaux – Communauté métropolitaine de Montréal (460-09-2019);

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (461-09-2019);

## **10. RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Autorisation de signature – convention de départ – directeur des technologies de l'information (462-09-2019);

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

## **13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 23 septembre 2019, à 19h30.

## **14. DIVERS**

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE (463-09-2019).**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 425-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2019, soit adopté.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 426-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard**

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements, et ce, afin de permettre le remplissage de barboteuse, soit adopté sous le numéro 730-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 427-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Dany St-Pierre

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement, de deux équipements pour l'entretien de trottoirs, d'une rétrocaveuse, d'un camion de transport, d'un camion cube et d'un tracteur à gazon et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 218 750\$, soit adopté sous le numéro 731.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 428-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Dany St-Pierre

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement sur la prévention des incendies, remplaçant le règlement numéro 502 et ses amendements, soit adopté sous le numéro 737.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 429-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement concernant l'aménagement de voies d'accès et de passage pour véhicule d'urgence, soit adopté sous le numéro 738.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 430-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Dany St-Pierre

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie, de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique et remplaçant le règlement 67, soit adopté sous le numéro 736.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 431-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Yan Maisonneuve

**QUE** le règlement amendant le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires afin de modifier la limite maximale de dépenses permises par transaction pour certains cadres, soit adopté sous le numéro 717-1-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 432-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Jacques Demers

**APPUYÉ PAR :** Robert Brisebois

**QUE** le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties des lots suivants : un partie des lots 1 947 902, 1 947 903, 1 947 904, le lot 1 947 970, une partie des lots 2 575 362, 2 575 363, 3 679 142, les lots 1 947 950 à 1 947 954, le lot 1 947 957, le lot 1 947 960, le lot 1 947 962 et une partie du lot 4 914 637, les lots 4 914 639, 1 947 907, 1 947 948, 1 947 958, 1 947 964, 2 575 160, 1 947 910, 1 947 956, 1 947 961, 2 575 266 à 2 575 272, 2 575 275 à 2 575 278, 3 969 156, 3 969 157, 4 914 616 à 4 914 629, 4 991 718, 1 947 908, 1 947 909, 1 947 913, 1 947 969, 2 888 243 à 2 888 246, 2 888 248 à 2 888 256, 2 888 258, 4 914 614, 1 947 906, 1 947 912, 1 947 959, 2 888 257, 3 679 141, 1 947 949, 1 947 963, 2 575 159, 1 947 947, 1 947 946, une partie des lots 1 947 914 et 1 947 967 du cadastre du Québec aux fins d'utilité publique pour le développement d'un parc industriel et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 61 150 000\$, soit adopté sous le numéro 721.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 433-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Yan Maisonneuve

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 633 afin d'ajouter des pouvoirs de délégation au directeur des ressources humaines, soit adopté sous le numéro 633-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 434-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Dany St-Pierre

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de prévoir des cases de stationnement réservées, soit adopté sous le numéro 3901-10.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

#### **ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 435-09-2019**

**Le conseiller Yan Maisonneuve** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 707-2 modifiant à nouveau le règlement décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances afin de porter le montant de l'emprunt à 2 955 000\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 436-09-2019**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, lors de sa séance tenue le 4 février 2019, le règlement 726 décrétant le paiement d'une indemnité d'expropriation concernant l'acquisition des lots 4 577 868 et 4 577 869 du cadastre du Québec (parc montée Dumais) et un emprunt de 4 315 000\$ pour en payer le coût, lequel a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (AM293909) le 10 avril 2019;

**ATTENDU QUE** la vente est faite en vertu d'un accord de conciliation du Tribunal administratif du Québec (Section des affaires immobilières, dossier SAI-M-168424-1002) et inclut les intérêts, une indemnité immobilière (~2,4 M\$) ainsi qu'une indemnité accessoire (~1,3 M\$);

**ATTENDU QU'**uniquement l'indemnité immobilière sera considérée comme coût de l'immobilisation et que les intérêts et l'indemnité accessoire seront comptabilisés à titre de charges de l'exercice;

**ATTENDU QU'**il y a eu lieu de financer l'indemnité immobilière de 2,4 M\$ ainsi que les taxes nettes et les frais d'émission afférents pour un total de 2,572 M\$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réduire le montant de l'emprunt pour payer le coût de cette immobilisation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**QUE** le conseil décrète ce qui suit :

Le titre du règlement numéro 726 est modifié pour y lire un emprunt de **2 572 000\$** au lieu et place de 4 315 000\$.

Les articles 1, 2 et 3 du règlement numéro 726 sont modifiés comme suit :

### **ARTICLE 1**

A l'article 1 on doit y lire le montant n'excédant pas **DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (2 572 000\$)** au lieu et place de QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS (4 315 000\$).

### **ARTICLE 2**

A l'article 2 on doit y lire le montant n'excédant pas **DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (2 572 000\$)** au lieu et place de QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS (4 315 000\$).

### **ARTICLE 3**

A l'article 3 on doit y lire le montant n'excédant pas **DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (2 572 000\$)** au lieu et place de QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS (4 315 000\$).

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 437-09-2019

**PROPOSÉ PAR :** Serge Gagnon

**APPUYÉ PAR :** Éric Fortin

**QUE** la résolution numéro 332-07-2018 nommant les conseillers et conseillères pour siéger sur les commissions et différents comités soit remplacée par la suivante afin d'y apporter des modifications, à savoir :

<b>Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines</b>	
Nathalie Bellavance, présidente Yan Maisonneuve, vice-président Simon Paquin, membre	
<b>Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire</b>	
Réal Leclerc, président Serge Gagnon, vice-président Brigitte Villeneuve, membre Dany St-Pierre, membre Eric Fortin, membre	
<b>Commission des sports, loisirs et plein air</b>	
Eric Fortin, président Robert Brisebois, vice-président Nathalie Bellavance, membre	
<b>Commission du développement social et communautaire</b>	
Simon Paquin, président Brigitte Villeneuve, vice-présidente Nathalie Ricard, membre Nathalie Lepage, membre Robert Brisebois, membre	

<b>Commission de la sécurité publique</b>	
Dany St-Pierre, président Serge Gagnon, vice-président Réal Leclerc, membre	
<b>Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité</b>	
Yan Maisonneuve, président Nathalie Ricard, vice-présidente André Fontaine, membre	
<b>Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme</b>	
Nathalie Ricard, présidente Brigitte Villeneuve, vice-présidente Simon Paquin, membre	
<b>Commission spéciale sur la transformation organisationnelle</b>	
Jacques Demers, président Yan Maisonneuve, membre	
<b>MRC Les Moulins</b>	
Brigitte Villeneuve Nathalie Bellavance Réal Leclerc Serge Gagnon Nathalie Ricard Simon Paquin Marc-André Plante	
<b>Comité consultatif d'urbanisme</b>	
Réal Leclerc, président Brigitte Villeneuve Dany St-Pierre Éric Fortin Nathalie Ricard, substitut Yan Maisonneuve, substitut	
<b>Tricentris – Centre de tri</b>	
Réal Leclerc Yan Maisonneuve, substitut	
<b>OMH (Office municipal d'habitation Lanaudière sud)</b>	
Brigitte Villeneuve Nathalie Bellavance Simon Paquin	
<b>Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche</b>	
Yan Maisonneuve Nathalie Ricard Simon Paquin, substitut	
<b>Carrefour Jeunesse Emploi des Moulins</b>	
Yan Maisonneuve	
<b>RAIM (Régie d'aqueduc intermunicipal des Moulins)</b>	
Yan Maisonneuve Nathalie Bellavance Nathalie Ricard Brigitte Villeneuve Simon Paquin, substitut	
<b>RAIM – Plan directeur d'aqueduc</b>	
Nathalie Bellavance Nathalie Ricard, substitut	

<b>CCIT (Comité consultatif industriel Terrebonne)</b>	
Réal Leclerc Simon Paquin Éric Fortin Marc-André Michaud	
<b>Comité de circulation</b>	
Serge Gagnon, président Robert Brisebois Éric Fortin Dany St-Pierre	
<b>Comité de démolition</b>	
Réal Leclerc, président Dany St-Pierre Brigitte Villeneuve, substitut	
<b>Comités de retraite</b>	
Nathalie Bellavance Yan Maisonneuve	
<b>Comité de toponymie</b>	
Éric Fortin Yan Maisonneuve	
<b>Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille-Îles</b>	
<b>Jumelage Vitré-Terrebonne</b>	
Brigitte Villeneuve	
<b>Comité logement social</b>	
Brigitte Villeneuve Nathalie Bellavance Simon Paquin	
<b>Comité intermunicipal police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/BDF</b>	
Dany St-Pierre Robert Brisebois Nathalie Ricard (substitut)	
<b>Comité programme de soutien financier aux organismes du milieu</b>	
Simon Paquin Éric Fortin Nathalie Ricard	
<b>Comité de suivi budgétaire</b>	
Nathalie Bellavance Yan Maisonneuve Simon Paquin	
<b>Comité suivi plan directeur des parcs</b>	
Éric Fortin Simon Paquin	
<b>Comité intermunicipal incendie</b>	
Nathalie Ricard Nathalie Lepage Robert Brisebois	

<b>Revitalisation des axes commerciaux</b>	
Simon Paquin Robert Morin Brigitte Villeneuve Réal Leclerc Marc-André Michaud	
<b>Comité technique et directeur</b>	
Eric Fortin Réal Leclerc	
<b>Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)</b>	
Simon Paquin	
<b>CRE Lanaudière</b>	
Marc-André Plante	
<b>Comité de vérification</b>	
Membres de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines	
<b>Réseau de transport métropolitain</b>	
Marc-André Plante	
<b>Comité spécial (Itinérance et toxicomanie)</b>	
André Fontaine Simon Paquin Dany St-Pierre	
<b>Corporation du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne</b>	
Simon Paquin Nathalie Ricard André Fontaine	

## ADOPTÉ

### RÉSOLUTION NO : 438-09-2019

**Le conseiller Marc-André Michaud** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 739 interdisant la vente et la distribution d'objets de plastique à usage unique.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

### RÉSOLUTION NO : 439-09-2019

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 332-07-2019, adoptée le 9 juillet 2019, nommant par intérim M. Olivier Provost-Marchand pour agir à titre de directeur adjoint et assistant-trésorier du 8 juillet au 3 septembre 2019;

**ATTENDU** le retour progressif de Mme Lison Lefebvre, directrice et trésorière de la Direction de l'administration et finances, à compter du 27 août 2019;

**ATTENDU** le retour à temps plein de Mme Marie-France Turpin, directrice adjointe et assistante-trésorière de la Direction de l'administration et finances, le 3 septembre 2019;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prolonger l'intérim de M. Olivier Provost-Marchand du 3 septembre jusqu'au 30 septembre 2019 pour la fonction de directeur adjoint uniquement, et ce, afin de faciliter le retour de Mmes Lefebvre et Turpin de même que le suivi des dossiers en cours ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-992-REC du comité exécutif du 4 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal autorise le prolongement de l'intérim de M. Olivier Provost-Marchand à titre de directeur adjoint à la Direction de l'administration et finances, et ce, jusqu'au 30 septembre 2019 inclusivement.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 440-09-2019**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 434-08-2015, adoptée le 31 août 2015, acceptant la soumission de la société Av-Tech inc. pour le service d'entretien électrique dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an au montant de 272 033,73\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9057) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA15-9057 pour le service d'entretien électrique dans les immeubles a été renouvelée pour une première année (résolution 407-08-2016), une deuxième année (résolution 306-08-2017) et une troisième année (résolution 336-07-2018), arrive à échéance le 30 août 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une quatrième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 296 191,01\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (2,1%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 19 août 2019 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-975-REC du comité exécutif du 28 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un quatrième renouvellement d'un (1) an à compter du 31 août 2019, la soumission pour le service d'entretien électrique dans les immeubles avec la société **AV-TECH INC.** au montant de 257 613,39\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0297 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 441-09-2019**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 400-08-2015, adoptée le 17 août 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 2, pour un contrat d'un (1) an au montant de 120 583,04\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9046) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA15-9046 pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 2, a été renouvelée pour une première année (résolution 547-11-2016), une deuxième année (résolution 341-09-2017) et une troisième année (résolution 527-10-2018), est échue depuis le 16 août 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une quatrième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 134 079,72\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,6681%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 26 août 2019 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1001-REC du comité exécutif du 4 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un quatrième renouvellement d'un (1) an à compter du 17 août 2019, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 2 avec la société **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC)** pour une somme de 116 616,43\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0287 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 442-09-2019**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 334-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, acceptant la soumission de la société 9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD) pour l'entretien des patinoires extérieures, secteurs 1 et 4, pour un contrat d'un (1) an au montant de 83 602,63\$ pour le secteur 1 et de 108 795,09\$ pour le secteur 4 avec trois (3) options de renouvellement (SA16-9054) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA16-9054 pour l'entretien des patinoires extérieures, secteurs 1 et 4 a été renouvelée pour une première année (résolution 340-09-2017) et une deuxième année (résolution 528-10-2018), est échue depuis le 15 mars 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une troisième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 86 778,70\$ (t.t.c.) pour le secteur 1 et de 112 928,20\$ (t.t.c.) pour le secteur 4, soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,6681%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1002-REC du comité exécutif du 4 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un troisième renouvellement d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures, secteurs 1 et 4, avec la société **9066-3006 QUÉBEC INC. (ENTREPRISES CD)** au montant de 75 476,15\$ (taxes en sus) pour le secteur 1 et de 98 219,79\$ (taxes en sus) pour le secteur 4.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0286 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 443-09-2019**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 316-06-2015, adoptée le 8 juin 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 5, pour un contrat d'un (1) an au montant de 103 715,50\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9034) ;



**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA15-9034 pour l'entretien des patinoires extérieures, secteur 5, a été renouvelée pour une première année (résolution 547-11-2016), une deuxième année (résolution 342-09-2017) et une troisième année (résolution 554-11-2018), est échue depuis le 9 juin 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 2 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une quatrième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 103 715,50\$ (t.t.c.), soit la même valeur que le contrat octroyé en 2018 ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 26 août 2019 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-1003-REC du comité exécutif du 4 septembre 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un quatrième renouvellement d'un (1) an à compter du 10 juin 2019, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 5 avec la société **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC)** pour une somme de 90 207\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0288 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 444-09-2019**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet et du 8 août 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 21 août 2019 sur le site internet de la Ville;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **2019-00291** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale : marge**  
**295, 44<sup>e</sup> avenue**  
**Lot 2 922 062**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une habitation unifamiliale, une marge arrière à 12,72 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 8961-95 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge arrière minimale de 15 mètres.

2. **2019-00257** **Projet de transformation d'un bâtiment de type résidentiel : superficie**  
**3985, rue Di Patria**  
**Lot 2 920 160**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet de transformation et l'ajout d'un bachelor au bâtiment principal :

- Que l'accès au bachelor en sous-sol se trouve sur la façade principale du bâtiment alors que l'article 380 du règlement de zonage numéro 1001 ne l'autorise pas;
- Que le logement principal occupe une superficie de plancher résiduelle totale de 145 mètres carrés alors que l'article 378 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 160 mètres carrés;
- Que le bachelor occupe une superficie de plancher de 68% alors que l'article 379 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 60%.

3. **2019-00311** **Projet de régularisation d'une construction accessoire : marge**  
**6710, rue Florence**  
**Lot 1 889 057**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser une situation existante pour une piscine creusée, une marge à 0,97 mètre en cour arrière alors que l'article 143 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale à 1,5 mètre.

4. **2019-00296** **Projet de construction d'une remise de type résidentiel : superficie**  
**6730, chemin Forest**  
**Lot 1 890 794**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une nouvelle remise, une superficie d'implantation maximale de 26 mètres carrés alors que l'article 125 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie d'implantation maximale de 19 mètres carrés.

5. **2019-00279** **Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale : marge**  
**10460, rue des Perdrix**  
**Lot 1 889 716**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet d'agrandissement de l'habitation unifamiliale, la réduction de la marge latérale droite à 1,6 mètre alors que la grille des usages et des normes de la zone 8472-21 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge latérale minimale de 2 mètres.

**6. 2019-00198    Projet de transaction immobilière : marge  
1480, rue Philippe-L'Espérance  
Lot 2 921 649**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser la marge avant secondaire, la réduction de la marge avant secondaire à 1,13 mètre alors que la grille des usages et des normes de la zone numéro 8860-14 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge avant secondaire minimale de 4,5 mètres.

**7. 2019-00247    Projet de rénovation résidentielle : entrée  
charretière  
1066, rue Saint-Antoine  
Lot 3 688 893**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la conversion de l'immeuble de trois logements et aussi de permettre l'atteinte des objectifs en matière de cases de stationnement minimales:

- Que la distance entre les deux entrées charretières soit de 1,52 mètre alors que l'article 274 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur minimale de 10,6 mètres, soit la somme de la largeur des deux entrées charretières.

**8. 2019-00183    Projet de construction d'un immeuble de  
type commercial : marges  
6600, boulevard Laurier  
Lots 1 889 759 et 1 889 787**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'un bâtiment commercial :

- Une marge latérale droite de 2,51 mètres et une marge latérale gauche de 2,52 mètres alors que la grille des usages et des normes pour la zone 8769-51 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge latérale minimale de 4,5 mètres;
- Une aire d'isolement de 0 mètre le long de la ligne latérale gauche du lot 1 889 787 sur une longueur de 14 mètres maximum alors que l'article 223 du règlement de zonage numéro 1001, conformément au type d'aire d'isolement fixée par la grille des usages et des normes pour la zone numéro 8769-51, prévoit une aire d'isolement d'une largeur minimale de un (1) mètre.

**9. 2019-00307    Projet de construction d'une habitation unifamiliale de type uniplex : allée de stationnement  
3844-3846, croissant Lemieux  
Lot 6 131 499**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une nouvelle résidence avec un logement de type uniplex :

- L'aménagement de deux allées de stationnement sur un terrain dont la largeur est de 11 mètres alors que l'article 276 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur minimale de 30 mètres;
- Une distance de 4,21 mètres entre les deux entrées charretières alors que l'article 274 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une distance minimale entre les deux entrées charretières à la somme de la largeur de ces deux entrées charretières, soit 6,79 mètres.

**10. 2019-00336    Projet de reconstruction d'un bâtiment accessoire de type résidentiel : implantation  
2490, côte de Terrebonne  
Lot 2 921 962**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage isolé), l'implantation du garage isolé en cour avant alors que l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une implantation dans les cours latérales, arrière et/ou avant secondaire.

**11. 2019-00354    Projet de transformation : implantation, largeur et hauteur du bâtiment  
4860, rue Aline  
Lot 1 888 086**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la transformation d'une habitation unifamiliale :

- Que la marge arrière soit de 3,5 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 8968-14 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 7,5 mètres;
- Que la largeur de la façade principale soit de 6,28 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 8968-14 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 9,1 mètres;
- Que la hauteur du bâtiment principal à mi-pignon soit de 3,66 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 8968-14 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 4,8 mètres;
- Que la galerie possède un empiètement en cour avant de 5,64 mètres alors que l'article 109, tableau D, prévoit un maximum de 2 mètres.

**12. 2019-00285    Projet de subdivision : largeur de lot  
1460, rue Greenwood  
Lot 2 438 590**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction de la largeur minimale du futur lot 6 280 678 à une largeur minimale de 6,53 mètres alors que l'annexe A – charte de lotissement du règlement de lotissement 1002 prévoit une largeur minimale de 15 mètres.

**13. 2019-00280    Projet de construction accessoire de type  
institutionnel (remise) : marge  
745, rue de la Sœur-Marie-Rose  
Lot 5 441 402**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une remise :

- La réduction de la marge arrière minimale à 0,3 mètre alors que l'article 123 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 0,60 mètre;
- La réduction de la distance minimale à 0,15 mètre entre le débord du toit de la remise et la limite de propriété alors que l'article 123 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 0,3 mètre.

**14. 2019-00331    Projet d'agrandissement de type  
industriel : aire d'isolement et entrées  
charretières  
3016, rue Anderson  
Lots 3 856 105 et 3 891 344**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la modification de l'aménagement paysager du site :

- La réduction de l'aire d'isolement autour du lot à 0 mètre alors que l'article 223 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1 mètre;
- La réduction de la distance minimale entre 2 entrées charretières à 10,82 mètres alors que l'article 223 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 13,47 mètres.

**15. 2019-00366    Projet de construction : empiètement  
construction souterraine et avant-toit  
Boulevard Lucille-Teasdale  
Lots 3 535 804 et 3 535 802**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une habitation multifamiliale de 400 logements :

- Un empiètement d'une construction souterraine à 25,59 mètres en cour avant alors que l'article 109, tableau D, du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;

- Un empiètement d'une construction souterraine à 5 mètres en cour latérale alors que l'article 109, tableau D, du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;
- Un empiètement d'une construction souterraine à 12 mètres en cour latérale alors que l'article 109, tableau D, du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;
- Un empiètement d'une construction souterraine à 115,2 mètres en cour arrière alors que l'article 109, tableau D, du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;
- Un empiètement d'un avant-toit à 25,88 mètres en cour avant alors que l'article 109, tableau D, du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres.

**16. 2018-00319    Projet de construction :nombre d'étages et  
aire d'isolement  
570, rue Saint-Louis  
Lot 2 440 165**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'un bâtiment multifamilial comprenant six (6) logements :

- Un bâtiment de deux étages et demi (2.5) alors que la grille des usages et des normes pour la zone 9461-85 du règlement de zonage numéro 1001, zone dans laquelle se trouve le terrain visé par le projet de construction, prévoit un maximum de deux (2) étages;
- Une réduction de l'aire d'isolement au périmètre du bâtiment à 0,85 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1,5 mètre.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       445-09-2019**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet et du 8 août 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet et du 8 août 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 6:

**1. 2019-00184    Projet de construction d'un immeuble de type commercial  
6600, boulevard Laurier  
Lots 1 889 759 et 1 889 787**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble de type commercial selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Éric Painchaud architecte et associés inc., le plan d'implantation réalisé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et le plan des aménagements paysagers et extérieurs réalisé par Karyne Architecte Paysagiste, le tout identifié « Annexe 2019-00184 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-00183 soit approuvée par le conseil municipal ;
2. Qu'une demande de PIIA soit soumise ultérieurement pour le concept d'affichage ;
3. Qu'une servitude de passage soit enregistrée et notariée entre les lots 1 889 759 et 1 889 787 ;
4. Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 12 500\$ ;
  - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 2 644\$.

**2. 2019-00306    Projet de construction d'une habitation unifamiliale de type uniplex  
3844-3846, croissant Lemieux  
Lot 6 131 499**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de construction d'une habitation de type uniplex selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Nantel Consultant et le plan d'implantation réalisé par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe 2019-00306 », à la condition suivante:

- A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00307.

**3. 2019-00267    Projet de reconstruction d'un bâtiment accessoire de type résidentiel  
2490, côte de Terrebonne  
Lot 2 921 962**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de reconstruction du garage selon les plans réalisés par le demandeur M. Alain Théorêt, le tout identifié « Annexe 2019-00267 », et ce, à la condition suivante :

- A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00336.

**4. 2019-00330    Projet de modification du plan d'aménagement paysager pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel  
3016, rue Anderson  
Lot 3 856 105**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de modification des aménagements paysagers industriels selon le plan réalisé par Dumoulin Aménagement Paysager, le tout identifié « Annexe 2019-00330 », et ce, à la condition suivante :

- Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-00331 soit approuvée.

**5. 2019-00332    Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 400 logements (phase 1)  
Boulevard Lucille-Teasdale  
Lots 3 535 804 et 3 535 802**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale de 400 logements selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par TLA Architectes, le plan d'aménagement paysager réalisé par Stantec et le plan d'implantation réalisé par Géo position, le tout identifié « Annexe 2019-00332 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la demande de dérogation mineure 2019-00366 soit approuvée;
2. Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000\$;
  - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 18 750\$.
3. Que la gestion des matières résiduelles soit approuvée par la Direction du génie et de l'environnement;
4. Que le permis de lotissement, comprenant, pour la cessation à des fins de parcs des lots 6 327 209, 3 535 802 et 6 328 669 du plan cadastral de M. Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, minute 13 278, daté du 3 juillet 2019, soit émis (demande 2019-90031), le tout tel qu'indiqué à la lettre de M. Jean Durocher.

**6. 2019-00254    Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 logements  
570, rue Saint-Louis  
Lot 2 440 165**



**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements selon les plans et élévations réalisés par St-Martin Desloges Architecture inc., le plan projet d'implantation réalisé par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, la perspective, le plan des aménagements extérieurs et paysagers par M. Fabian Vega, architecte paysagiste, et la planche des matériaux et les croquis réalisés par le requérant, le tout identifié « Annexe 2019-00254 », et ce, à la condition suivante :

- Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-00319 soit approuvée par le conseil municipal.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 446-09-2019**

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a accepté le 11 avril 2019, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 190, 6<sup>e</sup> avenue;

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2019-00376), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 16 juillet 2019;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 190, 6<sup>e</sup> avenue, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 447-09-2019**

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a accepté le 5 juillet 2017, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 100, place Verreau;

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-01977), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 3 juillet 2019;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 100, place Verreau, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 448-09-2019**

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a accepté le 5 avril 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1941, chemin Gascon;

**ATTENDU QUE** le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03144), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 17 juillet 2019;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1941, chemin Gascon, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 449-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Simon Paquin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-305 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « multifamilial 13 logements et plus » dans la zone 9064-63 et d'agrandir ladite zone à même la zone 9064-72.

**QUE** le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

**QUE** le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 450-09-2019**

**Le conseiller Simon Paquin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-305 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « multifamilial 13 logements et plus » dans la zone 9064-63 et d'agrandir ladite zone à même la zone 9064-72.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 451-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-307 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9362-63 à même la zone 9362-41 et retirer les usages multifamiliaux de 2 et 3 logements dans la zone 9362-41.

**QUE** le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

**QUE** le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 452-09-2019**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-307 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9362-63 à même la zone 9362-41 et retirer les usages multifamiliaux de 2 et 3 logements dans la zone 9362-41.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 453-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-308 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter des dispositions relatives aux stationnements souterrains dans les marges et cour et aux écrans d'intimité.

**QUE** le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

**QUE** le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 454-09-2019**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-308 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter des dispositions relatives aux stationnements souterrains dans les marges et cour et aux écrans d'intimité.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 455-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1005-041 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis et certains secteurs d'intervention.

**QUE** le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

**QUE** le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 456-09-2019**

**Le conseiller Éric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1005-041 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis et certains secteurs d'intervention.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 457-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1006-021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de modifier les délais relatifs aux avis publics.

**QUE** le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

**QUE** le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 458-09-2019**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1006-021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de modifier les délais relatifs aux avis publics.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 459-09-2019**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 449-2 modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, relativement aux conditions d'approbation et aux dispositions de remboursement de la garantie financière.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 460-09-2019**

**ATTENDU** le règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019;

**ATTENDU** l'article 4.3 de ce règlement, par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)* est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précitée;

**ATTENDU** l'article 4.2 du règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** la Ville de Terrebonne consent à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 4.3 du règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement.

**QUE** la Ville de Terrebonne consent à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint, tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du règlement de contrôle intérimaire de la Communauté.

**QUE** la Ville de Terrebonne informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Hakim Hani, inspecteur-chef
- Pierre Pilotte, inspecteur en urbanisme durable
- Guy Joyal, inspecteur en urbanisme durable
- Pierre Baribeau, inspecteur en urbanisme durable
- Patrick Lalonde, inspecteur en urbanisme durable
- Alexandre Collette, inspecteur en urbanisme durable
- Kathie Masson, inspecteur en urbanisme durable
- Yanick Marsan, inspecteur en urbanisme durable
- Jean-Christophe Mainville, inspecteur en urbanisme durable
- Guilhem Marchal, inspecteur en urbanisme durable (temporaire)
- Hugo Fournier, inspecteur en urbanisme durable (temporaire)
- Carmen Fornade, inspecteur en urbanisme durable (temporaire)

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 461-09-2019**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 9 septembre 2019 au 8 septembre 2020, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Association régionale de football Laurentides/Lanaudière	B1
Le Comité de loisirs Georges VI	B3
Les Magiciens de la pétanque des Moulins	B4
Ligue de sacs de sable de Terrebonne	B4

La Maison des Familles Plainoises	D3
« Aminate » Accueil multiethnique et intégration de nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs	D4
Association O.L.O. des Moulins	D4
Nourri-Source Lanaudière	D4
Le Cercle de Fermières La Plaine	E1
Action populaire des Moulins	F3
Association des artistes en arts visuels de Terrebonne	G1
Badminton La Plaine	G1
Club d'ornithologie de la région des Moulins (CORDEM)	G1
Ensemble vocal Music-O-Choeur	G1
La Garde paroissiale St-Louis de Terrebonne inc.	G1
Ligue de volleyball féminine de Terrebonne	G1
Voix des Moulins	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 462-09-2019**

**ATTENDU QUE** la Direction générale a décidé de mettre fin à l'emploi de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, et ce, dans le cadre des changements organisationnels majeurs à la Ville de Terrebonne et considérant les défis importants auxquels devra faire face la Direction des technologies de l'information dans les prochaines années;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne et l'employé ont convenu d'une convention de départ dont les modalités sont à la satisfaction des deux (2) parties;

**ATTENDU** la recommandation CE-2019-972-REC du comité exécutif du 28 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**QUE** le conseil municipal autorise le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention de départ à intervenir entre la Ville de Terrebonne et M. Jean-Guy Renaud.

### **ADOPTÉ**

Les conseillères Brigitte Villeneuve et Nathalie Ricard ainsi que les conseillers Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve et Marc-André Michaud prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.



**RÉSOLUTION NO : 463-09-2019**

**PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois**

**APPUYÉ PAR : Jacques Demers**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier

---